

L'Insee suggère des mesures d'incitation à l'allongement de la vie professionnelle

LA POPULATION française vieillit. C'est une certitude. Et ce phénomène pèsera fortement sur le financement des régimes de retraite par répartition. Dans ce contexte, l'Insee a apporté sa con-

tribution à la réflexion sur les moyens de prendre en compte ces évolutions. Avec une idée simple : puisque l'on n'empêchera pas l'espérance de vie d'augmenter et les baby boomers d'arriver à un âge avancé, il faut essayer de les garder au travail après 60 ans. D'autant que, passé 55 ans, ils sont aujourd'hui très nombreux - trop nombreux - à avoir quitté le monde du travail. L'institut statistique a donc profité de la sortie, mercredi 20 juin, de son rapport sur les comptes de la nation 2000 pour se pencher sur le sujet.

Le constat est connu. Il y a le vieillissement, d'abord. « L'évolution du rapport entre le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans et celui des 20 à 59 ans, qui représente globalement le nombre potentiel de retraités par actif, illustre bien son ampleur dans les années à venir. Ce ratio, égal à 38 % aujourd'hui, pourrait atteindre 54 % en 2020 et 78 % en 2050 », rappellent les experts. Puis il y a le faible taux d'activité des plus de 55 ans. Si cette évolution n'est pas spécifique à la France, elle y est plus marquée qu'ailleurs, à cause, notamment, des nombreuses mesures de cessation d'activité anticipée mises en place par les gouvernements depuis les années 1970. Aujourd'hui, environ 17 % des hommes de 60 à 64 ans travaillent encore, contre 35 % en 1983, année où l'âge de

la retraite est passé à 60 ans, et 70 % en 1970. Entre 55 et 59 ans, la proportion d'hommes actifs est passée de 83 % à 68 % en trente ans.

Cette situation, estime l'Insee, est « susceptible de menacer la viabilité financière des systèmes de retraite. Encourager les travailleurs âgés à poursuivre leur activité plus longtemps qu'aujourd'hui permettrait de prévenir cette évolution ». Or les règles de calcul des pensions dans le secteur privé ne les incitent pas à continuer à travailler une fois qu'ils ont droit à leur retraite à « taux plein » pour 160 trimestres de cotisations ou bien à 65 ans (environ 7 000 francs au maximum pour la pension de la « Sécurité »). « Les barèmes actuels incitent les individus à attendre, à partir de 60 ans, l'âge d'obtention du taux plein pour liquider leur pension. Mais ils ne les incitent pas à rester actifs au-delà », résume l'Insee, qui a donc élaboré trois scénarios de réforme du barème et en a mesuré les effets sur le taux d'activité des plus de 60 ans.

RETARDER LA RETRAITE

Le premier majore le taux de pension de 0,3 % par trimestre cotisé au-delà de 40 ans de cotisation et après le soixantième anniversaire. Ce qui suppose que les employeurs ne puissent plus, comme c'est le cas aujourd'hui, mettre fin unilatéralement au contrat de

travail dès l'âge d'obtention du taux plein. Dans cette hypothèse, les taux d'activité entre 60 et 65 ans « sont supérieurs de 10 à 16 points à ce qu'ils auraient été avec les barèmes actuels. L'âge moyen de départ à la retraite est retardé de huit mois », constate l'Insee. Le deuxième scénario relève de 40 à 43 ans la durée de cotisation nécessaire pour accéder au taux plein et augmente de 6 à 12 points les taux d'activité entre 60 et 65 ans. « L'âge de départ à la retraite s'accroît de 6 mois en moyenne », poursuit l'Insee. Le troisième scénario reprend les deux premiers - allongement de la durée de cotisation et majoration des pensions après 60 ans - et augmente d'un an en moyenne l'âge de départ à la retraite par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

Ces mesures permettent donc d'augmenter le taux d'activité des plus de 60 ans, et d'alléger les problèmes de financement du régime des retraites. Pour autant, l'Insee prévient qu'elles ne peuvent être envisagées que dans un contexte de plein-emploi, où il n'y a plus de problème de gestion des fins de carrière et où la décision d'arrêter de travailler résulte d'un arbitrage de l'individu, et non d'un choix de l'entreprise. Ce qui reste, malgré la baisse du chômage, un vœu pieux.

Virginie Malingre